



REPUBLIQUE DU CAMEROUN REPUBLIC OF CAMEROON

49^{ème} session de la Commission de la Population et du
Développement

**Point 4 : Débat général consacré à l'expérience des pays en
matière de population, sur le thème « Enrichir les données
démographiques à l'appui du programme de développement pour
l'après-2015 »**

**Déclaration de M. Alioum Abdoulaye, Chef de la Division des
Analyses démographiques et des Migrations, Ministère de
l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire**

13 avril 2016
A vérifier au prononcé

MISSION PERMANENTE DU CAMEROUN
AUPRES DES NATIONS UNIES

22 East 73rd Street New York, N .Y. 10021
Tel : (212) 794-2295 Fax : (212) 249-0533
Web: www.delecam.us
E-mail: cameroon.mission@yahoo.com

PERMANENT MISSION OF CAMEROON TO
THE UNITED NATIONS

Madame la Présidente,

Je voudrais, au frontispice de cette déclaration, adresser à vous et à votre bureau, les félicitations du Cameroun pour la façon dont vous conduisez les travaux de notre Commission.

Ma délégation s'associe aussi bien à la déclaration faite par la délégation de la Thaïlande au nom du Groupe des 77 et de la Chine qu'à celle prononcée par la délégation de l'Ouganda au nom du Groupe Africain.

Madame la Présidente,

Qu'il me soit permis de souligner, de prime abord, le caractère singulier de cette 49^{ème} session de notre Commission qui se tient au tout début de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ledit programme ouvre de nouvelles perspectives pour la Commission de la Population et du Développement. Le caractère intégré des ODD devrait conforter la CPD dans une approche équilibrée des questions de développement durable et l'amener à résister à la tentation de se laisser dominer par les questions sociales

De ce point de vue, la délégation camerounaise est d'avis que le passage des OMD aux ODD, avec à la clé le repositionnement des secteurs productifs au cœur l'agenda de développement, devrait conduire à revisiter les priorités de la CPD. Dans cette veine, les questions de croissance économique, d'industrialisation, d'infrastructures, d'énergie et d'emploi devront donc occuper toute la place qu'elles méritent du fait de leur impact sur l'amélioration du bien-être des populations. Nous sommes plus que jamais convaincu que la CPD devrait davantage s'y consacrer, y compris dans le rôle qu'elle est appelée à jouer dans l'examen et le suivi du nouveau programme de développement.

Les données statistiques produites dans ces domaines seront cruciales tout comme celles liées à d'autres questions, notamment l'éradication de la pauvreté, l'égalité des sexes, la santé, l'éducation et les moyens de mise en oeuvre, pour ne citer que celles-là. En effet, l'importance à accorder aux données démographiques en matière de développement durable n'est plus à démontrer, car les statistiques démographiques sont au cœur de toutes les politiques de développement viables dont l'atteinte des Objectifs de Développement Durable

En ce qui concerne le Cameroun, le Gouvernement de la République a très tôt compris le caractère essentiel de l'investissement dans le domaine des statistiques. Le Cameroun a ainsi mis en place des structures exclusivement en charge de la conception, de la collecte et de l'analyse des données statistiques. Il s'agit de l'Institut National de la Statistique, du Bureau Central des Recensements et des Etudes des Populations, du Conseil National de la Statistique, de la Commission Nationale de la Population et enfin du Bureau National de l'Etat Civil. Ces différentes structures ont contribué significativement à améliorer la connaissance des phénomènes de population au travers de la mise à disposition des données désagrégées, régulièrement actualisées. Je mentionnerai à ce titre la réalisation de

recensements généraux de la population et de l'habitat, les enquêtes auprès des Ménages, les enquêtes sur l'emploi et le secteur informel et les enquêtes démographiques et de santé, par grappes à indicateurs multiples.

Je devrais souligner, dans ce cadre, qu'un nouveau Recensement Général de la Population et de l'Habitat et une nouvelle Enquête Démographique et de Santé sont en cours de préparation.

Grâce à la meilleure utilisation de ces statistiques, des progrès dans la mise en œuvre des actions de développement sont mesurés et on assiste à une meilleure connaissance des différentes cibles et leurs besoins. Il est certes à relever que si beaucoup a été fait, il demeure cependant que la mise à disposition des données statistiques à jour pose plusieurs défis. Je citerai à cet égard :

- l'insuffisance des moyens financiers, humains et logistiques pour disposer les données statistiques à temps conformément à la périodicité recommandée ;
- la non exhaustivité des données d'état civil ;
- le défi de la qualité des données administratives.

~~Le Cameroun reste déterminé à surmonter ces obstacles et sait pouvoir compter sur l'appui de ses partenaires au développement.~~

De plus, l'introduction des nouvelles techniques de collectes des données numériques apparaît aujourd'hui comme une solution à l'amélioration des statistiques administratives. Mais ceci n'est possible qu'à travers la résolution des problèmes de déficit d'énergie, d'accès aux nouvelles technologies de communication et de formation des ressources humaines de qualité. Un autre défi à relever réside dans le développement et la standardisation de certaines procédures, notamment l'enregistrement d'état civil. Une évolution positive à ce sujet permettra de réaliser des économies substantielles des ressources financières, humaines et matérielles allouées à l'heure actuelle aux grandes opérations de collectes.

~~Madame la Présidente,~~

Qu'il me soit permis de rappeler, qu'aux termes du paragraphe 83 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les données produites par les systèmes nationaux de statistique vont constituer la pierre angulaire de l'examen et du suivi des ODD. Ceci appelle donc un renforcement des moyens statistiques des pays en développement au travers d'un partenariat mondial plus juste et d'un transfert des compétences. Je voudrais conclure en soulignant qu'à l'image de la mise en œuvre des recommandations figurant dans le programme d'action de la CIPD, le processus d'enrichissement des données démographiques à l'appui du programme de développement pour l'après-2015 doit s'exercer de manière compatible avec les lois nationales et les priorités nationales en matière de développement, en respectant pleinement les diverses religions, les valeurs éthiques et les origines culturelles des peuples, et en se conformant aux principes des droits de l'homme universellement reconnus.

Je vous remercie.